

B. L'offre d'activité

La qualité et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la destination Corse lui confèrent une forte attractivité en matière d'activités de découverte du milieu naturel, de pratique d'activités sportives et de loisirs et de découverte culturelle.

Il appartient aux territoires de structurer leur offre sous forme de produits touristiques qui seront la clef de leur compétitivité sur les différents marchés, l'offre de loisirs étant un facteur essentiel de la différenciation.

— *Les produits nature*

Les entreprises corses ont construit au fil du temps une offre de produits en l'adaptant aux attentes des différents segments de la demande contribuant ainsi à l'optimisation de la valeur ajoutée des séjours. La destination Corse propose une large gamme d'activités couvrant toutes les thématiques : activités nautiques, eau vive, randonnées, cyclotourisme et VTT, activités équestres, courses et raids, activités aériennes, parcours acrobatiques, escalade, ... Entre ces activités, des niveaux de structuration différents existent qu'il convient de dynamiser à l'instar de l'ambition affichée par l'ATC en matière de développement du cyclotourisme, activité offrant des opportunités de mieux répartir les flux touristiques dans le temps et sur le territoire en les redirigeant naturellement vers l'intérieur dont le réseau routier à faible trafic est le plus adapté à une pratique qui permet de créer des séjours mixant vélo et gastronomie, œnologie, découverte du patrimoine naturel et culturel.

Par ailleurs, se posent des questions relatives à la gestion des flux sur les sites et à l'anticipation des phénomènes de surfréquentation et de saturation. Face à cette problématique, une éthique professionnelle est fortement présente chez les prestataires corses, elle constitue la clef, avec la contribution des collectivités, d'une acceptabilité sociale et environnementale.

— *Les produits culture-patrimoine*

La diversité et la richesse du patrimoine matériel et immatériel sur l'ensemble du territoire représentent un fort potentiel de mise en tourisme et d'attractivité de la destination.

Pour transformer ce potentiel en avantage concurrentiel il faut résoudre les carences constatées, liées à la structuration de cette offre, à sa visibilité et à l'accès à l'information. L'accueil doit progresser, notamment en ce qui concerne les visiteurs étrangers ou encore la connaissance historique et culturelle des sites dans un contexte élargi à l'histoire des territoires.

Un effort doit être produit sur l'offre de médiation, d'interprétation et de signalétique diverse ainsi qu'en termes d'exploitation des possibilités technologiques actuelles.

La transformation numérique de la consommation touristique culturelle est un élément majeur à considérer dans la définition d'une stratégie, elle doit être prise en compte en amont, pendant et après le séjour. L'offre existante doit s'organiser pour que le client-visiteur puisse vivre des expériences dont il va se souvenir mais aussi et surtout qu'il va partager en direct.

L'utilisation du digital doit cependant parvenir à un équilibre pour éviter de donner trop d'importance aux innovations technologiques dans un métier où le contact humain reste central.

Enfin, il conviendra également de mieux coordonner les interventions publiques et d'organiser les données d'ordre économique, social et environnemental.

Mesure 2.4 - Le soutien aux activités de loisirs

Les activités de loisirs, réparties entre la pleine nature, qu'elle soit verte ou bleue, ou le domaine culturel, représentent aujourd'hui plus de 400 offres actives au sein de l'offre globale de la destination Corse.

→ Objectifs de la mesure d'aide

Il s'agit ici d'aider tous types d'investissements permettant de concilier le développement des activités de loisirs et la préservation du patrimoine (hors activités mécanisées à moteur thermique).

→ Bénéficiaires

- ✓ Porteurs de projets publics et privés, groupements.

→ Condition d'éligibilité

- ✓ Les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité concernée ainsi que les qualifications requises devront être fournies.
- ✓ Le matériel acquis et bénéficiant de l'aide ne pourra être revendu sur la durée d'amortissement concernée.

→ Nature de l'aide

- ✓ Aide directe : le taux d'intervention ne pourra excéder 30% sur une base éligible de 10 000€ minimum et de 200 000 € maximum.
- ✓ Avance remboursable : le prêt maximum par bénéficiaire pourra atteindre 200 000€, avec un plafond d'intervention de 50% HT maximum du projet d'investissement et du financement bancaire, un différé d'amortissement de 3 ans et une durée maximum du prêt de 8 ans. Pour les projets publics, seront éligibles les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes de moins de 12 000 habitants.

2.4 Le soutien aux activités de loisirs

Aide direct

- 30% sur une base éligible de 10 000 € minimum et de 200 000 € maxi.

Avance remboursable :

- 200 000 € maxi plafonné à 50% HT du projet d'investissement et du financement bancaire.
- Différé d'amortissement de 3 ans.
- Durée maximum du prêt de 8 ans.

Projet publics

- communes de moins de 1000 hab., groupements de communes de moins de 12 000 hab.

